



Fabula / Les Colloques
Michel de Certeau et la littérature

Conclusions

François Trémolières



Pour citer cet article

François Trémolières, « Conclusions », *Fabula / Les colloques*, « Michel de Certeau et la littérature », URL : <https://www.fabula.org/colloques/document5463.php>, article mis en ligne le 27 Novembre 2017, consulté le 19 Avril 2024

Conclusions

François Trémolières

L'œuvre et plus encore la démarche de Michel de Certeau nous conduisent à interroger l'institutionnalisation de la littérature. Jean-Christophe Abramovici et Christian Jouhaud le rappellent dans leur introduction au présent recueil : « l'historiographie institue du réel, l'histoire littéraire transforme le texte en institution. Certeau nous invite à étudier non seulement l'historiographie comme littérature [l'écriture de l'histoire] mais aussi la discipline de savoir "littérature" comme historiographie. » Certes le point n'est pas central dans les communications que l'on a pu lire ; du moins nous offre-t-il un biais dans l'exercice délicat de conclusions qui se voudraient plutôt des ouvertures : une manière de distribuer autrement un ensemble remarquablement fidèle au programme même du colloque dont il est issu, séquencé comme lui en « Fable », « Historio-graphies », « Écriture(s) », « Fictions », « Traces ». Fidèle à quelques accidents près, qui nous ont privés par exemple d'une communication sur Catherine Pozzi – de même qu'il ne s'est trouvé personne pour s'intéresser ici à Marguerite Duras, à qui pourtant (le cas est exceptionnel parmi les écrivains) Certeau a consacré une étude monographique. Car qu'est-ce que la littérature, sinon d'abord, comme l'écrit Michèle Clément, « ce que l'on enseigne sous ce nom à l'école et à l'université »... Or elle constate qu'à cela Certeau est, au mieux, « indifférent ». Certeau lecteur de « littérature » en ce sens n'apparaît dans le présent volume qu'aux marges : sa lecture improbable de Borges (Annick Louis), qui ouvre elle-même aux marges de la culture lettrée ; des « traces » (J.-C. Abramovici), certes fécondes, mais « bribes de littérature » ; et quand on s'intéresse à sa pratique de la lecture (Boris Lyon-Caen), c'est sur un corpus assez déroutant : Jean de Léry, Lafitau, Montaigne, et Jules Verne.

Il faut donc entendre autrement « littérature ». S'appuyant sur un texte beaucoup cité dans le présent recueil : « Le "roman" psychanalytique. Histoire et littérature », M. Clément distingue ainsi « deux modèles » : la littérature des professeurs (le versant institutionnel) et ce que Certeau appelle, à propos de Freud, mais convoquant Mallarmé, « la délinquance du "non sérieux" littéraire », qui s'oppose au sérieux de la science. On comprend mieux, dès lors, que si M. Clément a constaté la quasi absence de la littérature (au premier sens) dans le corpus certalien, d'autres au contraire l'ont jugée « omniprésente dans les écrits de Michel de Certeau » (Alain Cantillon) ou encore qu'elle « parsème l'œuvre certalienne de part en part »

(Mohammed Chaouki Zine) – au second sens ? aussi et d'abord en un sens très ancien, antérieur à celui de l'autonomisation de « la littérature » (comme il y avait eu un ou deux siècles auparavant autonomisation de « la mystique »), celui qui désigne « ce qui s'écrit », comme le note Dina Ribard, ce qui se publie, ce qui s'imprime, sens large moins anachronique pour le xvii^e siècle (période dont Certeau étudie selon ses termes « la littérature des "spirituels" ») que le sens restreint actuel – ainsi dans un autre passage clé de l'œuvre, sous l'angle qui occupe ici ses commentateurs : le titre d'un chapitre de *La possession de Loudun*, « Après la mort [d'Urbain Grandier] la littérature ».

Comme le montre Denis Pelletier, le précédent freudien – « science et fiction » – conduit Certeau à s'interroger sur ce qui est en jeu dans « l'opération historique » ou pour mieux dire (modification qu'il introduit en intégrant l'article qui avait ce titre à *L'écriture de l'histoire*) « historiographique », à savoir la manière dont une écriture autorise, ou s'autorise. Autoriser n'est pas instituer : Certeau ne cesse de méditer cet écart sans lequel il n'y a pas de commencement possible. Le défaut d'institution n'est surmonté que par ce qu'il appelle la « croyance », le « croire ». L'écriture savante fait ici place à son autre : cet autre que les langues formelles tiennent à leur dehors, mais qui ne peut que hanter la langue naturelle. Pour le psychanalyste comme pour l'historien, leur discipline est une « hantologie » (M. Chaouki Zine). Ce retour du réel dans une écriture (serait-ce le réel absent : le passé), C. Jouhaud l'appelle « événement » – qu'il faut donc s'efforcer de penser « autrement que comme l'effet d'une structure ou d'une structuration ». Les poètes – Yves Bonnefoy en l'occurrence – peuvent nous y aider et, comme y insiste Clément Duyck, l'attention au « poétique » chez Certeau. Il y aurait même, à le lire, une « écriture poétique de l'histoire » (Daniel Wanderson Ferreira), à la fois dimension nécessaire du rapport de l'historiographie au réel et effet de sa manière propre, d'épistémologue (D. Pelletier) et de producteur d'un grand récit de la modernité (la « phénoménologie scripturaire » de *La Fable mystique*, selon Diana Napoli). À Pierre-Antoine Fabre Certeau apparaît ainsi exemplaire d'un moment sémiotique des sciences humaines et sociales : prise de conscience de l'écriture savante comme *ars scribendi* et de sa dimension (sensible dans l'attention aux textes, typique de la lignée philologique dans laquelle Certeau, d'abord par ses travaux d'érudition, s'est inscrit) « métaphorique ».

Il est habituel de distinguer – serait-ce pour unir – chronologiquement deux Certeau, même si l'on ne s'accorde pas toujours sur le moment pivot entre les deux versants de son œuvre (toujours plus ou moins malgré tout autour de 68). Il est remarquable de constater ici que cette distinction vaut aussi pour son rapport à la littérature : Nicolas Schapira marque la différence entre « ses premiers travaux », auxquels il accorde toute son attention, et un niveau ultérieur de « théorisation »

(auquel nous venons de faire allusion), qui spécifierait la littérature comme « source » (*versus* l'archive) ou comme « reste ». P. Goujon et S. Houdard montrent de leur côté, en suivant de près la reprise par *La fable mystique* d'une étude ancienne sur « l'illettré éclairé » (le jeune homme du coche dans une lettre célèbre de Surin), comment la « science des textes », qu'elle soit érudite ou d'inspiration structuraliste, fait place à une « théorie de la singularité d'une écriture », pour s'être heurtée à « la singularité d'une altération créatrice ». Il est vrai que cet art de la reprise apparaît précisément comme le propre d'un style certalien, suivant la démonstration d'Andrés G. Freijomil, caractérisé notamment par sa pratique citationnelle (M. Clément, A. Louis, N. Schapira, J.-C. Abramovici...), voire une « poétique de la note » (J.-C. Abramovici) – et à coup sûr un art de la lecture (B. Lyon-Caen), y compris la « lecture de soi-même » (A. G. Freijomil). Norihiro Morimoto découvre une sorte d'homologie entre Certeau érudit, les objets qu'il étudie (les textes mystiques et surtout l'appareil éditorial qui les entoure) et le « je » historien qui émerge de cette pratique de l'atelier philologique avec *Faire de l'histoire*.

Le premier Certeau, si l'on nous permet de l'appeler ainsi, s'il se désintéresse de l'histoire littéraire, c'est-à-dire de l'institutionnalisation de la littérature – ce qui se marque par son dédain évident pour toute définition, essentialisation, identification de la littérature à un corpus –, recourt volontiers en revanche à la théorie littéraire, qui s'applique à tout texte indifféremment. L'usage de la notion de genre en est un bon exemple (N. Schapira le montre pour la lettre et le dialogue), qui lui sert d'outil, à suivre Agnès Guiderdoni, pour une construction / déconstruction de l'hagiographie, sorte de négatif de l'historiographie. Ou encore sa pensée de l'énonciation (A. Cantillon) et l'emploi qu'il fait, relevé par D. Ribard, dans l'attention qu'il porte aux écrits à la première personne du singulier, de la distinction entre constatif et performatif. Émerge une autre définition du littéraire, celle que cite A. Cantillon (tirée de « Lacan : une éthique de la parole ») : « le bougé de l'acte énonciatif dans le système des énoncés ». Ce bougé (le « reste ») est précieux à l'historien, il fait événement. Mais il lui faut recourir lui-même à des « manœuvres stylistiques » (formule empruntée par Certeau à Greimas et que commente D. Ribard) pour faire place aux textes comme objets, dans l'après-coup de l'événement (« après la mort ») et constituant à leur tour un événement (une forme d'action). *La possession de Loudun* apparaît ici comme un *artefact* particulièrement abouti – où Certeau agence autre chose que ses propres textes.

Faisons retour sur notre interrogation disciplinaire de départ. Pour le « littéraire travaillant sur la construction politique de la littérature au xvii^e siècle » (ou encore « une constitution politique de la littérature comme lieu dépolitisé de l'écrit »), ainsi que se définit Laurence Giavarini, est-il possible de revenir à la « littérature » – par exemple *le Gascon extravagant*, rigoureusement

contemporain de l'affaire de Loudun – « avec Certeau », c'est-à-dire de « prendre en charge la littérature » avec les outils qui sont les siens ? La question reste ouverte, si l'on en croit ce qui apparaît bien, à lire Romuald Fonkua, une occasion manquée : l'ignorance en fait de Certeau par les « littéraires », y compris dans le champ qui pouvait sembler pourtant particulièrement propice, au vu de préoccupations communes (la « négritude » sert de paradigme dans *La prise de parole*), de la critique dite subalterne (*subaltern criticism*). Le colloque *Michel de Certeau et la littérature* marque donc une rupture. Le présent recueil appelle moins une conclusion qu'une poursuite, dans la tension entre l'institution et le singulier qui fait tout le sel de l'œuvre (ou la non-œuvre) certalienne.

PLAN

AUTEUR

François Trémolières

[Voir ses autres contributions](#)

François Trémolières est professeur de littérature française du xvii^e siècle à l'université de Rennes 2. Ses derniers travaux portent sur l'historiographie de la mystique : Bremond (*Approches de l'indicible. Études bremondiennes*, Jérôme Millon, 2014) et la réception de Fénelon (*Fénelon 1908. Jacques Rivière philosophe*, à la suite de Jacques Rivière, *La théodicée de Fénelon. Ses éléments quiétistes*, Le Félin, 2015). Avec Denis Pelletier, il a organisé en 2015-2017 un séminaire « Michel de Certeau, jésuite » à l'École pratique des hautes études.